|  |
| --- |
| **Procès-Verbal de l’Assemblée Générale Annuelle** **du 26 janvier 2024 à 18h** **Cercle de Bridge 37bis avenue de la République****92340 Bourg-la-Reine** |

Les membres de l’Association du Cercle de Bridge de Bourg-la-Reine se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle sur convocation de la Présidente du Conseil d’Administration envoyée le 5 janvier 2024

A cette convocation était joint l’ordre du jour.

Il a été établi une feuille d'émargement des adhérents présents et représentés qui est annexée à ce compte-rendu. La Présidente constate que 66 membres sont présents ou représentés.

Madame Jacqueline FERNAND-DETRIE conseillère municipale déléguée à la vie associative invitée est présente

La réunion est présidée par Madame Viviane WALTI, Présidente de l'Association.

**Approbation du PV de l’Assemblée Générale du 12 novembre 2022**

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des Membres présents et représentés.

**Rapport moral de la Présidente**

La Présidente présente le rapport moral. Pour la période du juin 2022 à juin 2025 le nombre d’adhérents est de 124, les extensions sont en baisse.

Il y a eu 4 tournois mélangés

Le partenariat avec L’Haÿ-les-Roses a bien marché (fêtes de Noël et d’Été, Marathon). Un patton 1234 a été organisé avec Massy. La Brassée des Iris sera reconduite cette année.

Il y avait 24 élèves en 2022/23 et 32 élèves pour 2023/24

Il faut renforcer la formation

Plusieurs groupes WhatsApp du mardi soir ont été créés. Ils permettent la recherche de partenaires et la diffusion rapide d’informations.

Le Conseil d’Administration ne compte plus que 11 membres, après le non renouvellement des mandats arrivés à expiration de Charles et Viviane Bacry et d’Edmond Arzouian. Aucun candidat ne s’est proposé, mais les onze membres actuels sont en conformité avec les statuts.

*En 2023-2024, il n’y a plus que 111 licenciés et 37 sympathisants.*

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des Membres présents et représentés.

**Rapport du Trésorier**

François-Denis GROSLERON, Trésorier, informe que le déficit de la période 2022/23 est de 4 401,70 € (8 275€ pour la période précédente)

Ce déficit s’explique par :

* Le règlement de la dette « Covid » de l’URSSAF
* L’avance du comité de 1000 €
* La réparation de la machine à dupliquer 837 €
* Le déficit n’en reste pas moins structurel et même si elle s’améliore la situation reste fragile.
* Cette résolution est adoptée à l’unanimité des Membres présents et représentés.

**Approbation des comptes de l’exercice clos au 31 août 2023**

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des Membres présents et représentés.

**Affectation des résultats**

L’Assemblée Générale décide d’affecter ces résultats au compte report à nouveau, qui s’élève désormais à 28 210.78 €.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des Membres présents et représentés.

**Quitus à donner au Conseil d’Administration**

L’Assemblée Générale donne quitus au Conseil d’Administration pour la gestion du cercle de Bridge de Bourg la Reine en 2022.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des Membres présents et représentés.

**Questions diverses**

Comment diminuer nos charges ? Il est proposé d’informer la Mairie que nous pourrions mettre nos locaux à sa disposition les jours où nous ne les utilisons pas et négocier ainsi une baisse du loyer.

Il est proposé d’organiser un tournoi le samedi. Pour cela il faut trouver des directeurs de tournoi

Le stationnement payant reste un frein à la participation aux tournois. Madame FERNAND- DETRIE n’a pas de solution à proposer

Il est rappelé que sur les 80 € de cotisation seuls 20 € reviennent au club. La FFB et le comité se partagent les 60 € restant. Les recettes sont les droits de table d’où l’importance de faire venir des joueurs

Afin que plus personne « n’oublie » de régler ses consommations au bar il est décidé qu’un bénévole sera présent avant les tournois pour servir et encaisser. Il sera possible de s’inscrire sur un planning affiché

L’ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance à 20h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et la Secrétaire.

 La présidente La secrétaire

 Viviane WALTI Catherine SECONDINI